

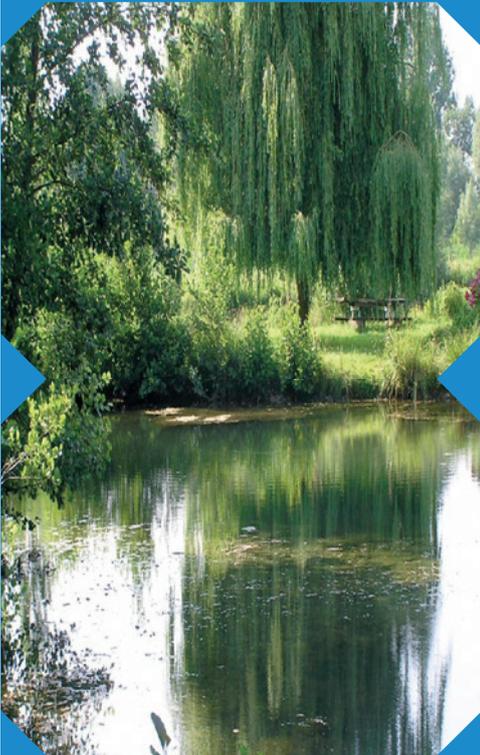


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction Départementale des Territoires de l'Aisne



Rapport d'activité 2014

Sommaire

◆ Le mot du directeur	p. 3
◆ Agriculture	p. 4
◆ Urbanisme & territoires	p. 11
◆ Sécurité routière, transports, éducation routière	p. 17
◆ Environnement	p. 22
◆ Habitat, rénovation urbaine, construction	p. 29
◆ Secrétariat général	p. 32
◆ Expertise & Appui Technique	p. 35

Le mot du directeur

→ Le mot du directeur

Le rapport d'activité est l'occasion de rendre compte des actions que la DDT a menées tout au long de l'année. Au fil de ce document, vous retrouverez les faits marquants de 2014 autour desquels tous ensemble nous sommes mobilisés.

Nous avons encore démontré que la DDT est un service public de proximité à l'écoute de nos concitoyens et de nos partenaires pour les conseiller en amont de leurs projets ou de leurs démarches.

Autour des trois axes suivants : le conseil aux territoires, l'aide aux EPCI et les démarches transversales en interne, de nombreux chantiers ont été engagés cette année :

Le conseil aux territoires :

- la mise en place d'une culture commune du Système d'information Géographique (SIG) au sein des services pour répondre aux expertises territoriales (PLU/SCOT) avec la désignation et la formation de correspondants SIG Locaux (CSL) dans chaque service de la DDT
- un accompagnement fort dans le cadre de l'appel à la manifestation d'intérêt des centres bourgs lancée par le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

L'aide aux collectivités et notamment les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

- l'information et l'accompagnement de ces collectivités vers l'autonomie en ADS en application de la loi ALUR
- un appui méthodologique soutenu dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour une croissance verte » (TEPCV) lancé par le MEDDE pour la transition écologique et énergétique.

Les démarches transversales menées en interne :

- la révision du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et son volet relatif à la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- le Plan d'Administration Exemple 2015-2018,
- l'Amélioration Participative des Processus Opérationnels (APPO) dite méthode « LEAN » sur les thématiques PLU-PLUI et SCOT

Mais aussi...

- la gestion des financements au titre de l'ANAH et la rénovation urbaine
- le développement de la télé-procédure : par l'outil TE-Net pour les autorisations de convois exceptionnels, l'application informatique d'examen pratique du permis de conduire et l'usage de tablettes numériques par les inspecteurs, mais aussi la dématérialisation dans la procédure de Politique Agricole Commune (PAC) pour une démarche Zéro Papier.

Je souhaite que chaque lecteur de ce bilan d'activité perçoive, à travers sa rédaction, l'implication et l'intérêt pour un service public de qualité de tous les agents de la direction départementale des territoires de l'Aisne. Qu'ils en soient ici remerciés !

Pierre-Philippe FLORID
Directeur départemental des territoires





Agriculture

Le service Agriculture accompagne les agriculteurs au quotidien, assure notamment la gestion des dossiers d'aides publiques à l'agriculture et la coordination des différents contrôles relatifs à ces aides.

Il est ainsi chargé de la gestion des aides du 1^{er} pilier (aides dites "de surface" et aux productions animales) et du 2^e pilier (liées à la politique de développement rural, à la modernisation des exploitations agricoles et aux mesures agro-environnementales) de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le service accompagne la procédure de l'installation des jeunes agriculteurs. Enfin, il est chargé de l'animation de la Commission Départementale de Consommation des Espaces agricoles (CDCEA) qui vise à lutter contre la réduction du foncier agricole.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, qui a été votée le 11 septembre 2014, a pour

ambition de développer le potentiel et la diversité de notre agriculture, et de combiner compétitivité économique et préservation de l'environnement.

Le service agriculture décline et met en œuvre la Politique Agricole Commune (PAC) dans le département : en étroite relation avec la profession agricole, il établit la doctrine départementale et fixe les règles d'attribution dans le strict respect des réglementations communautaires, nationales et régionales. Il instruit les dossiers de demande d'aide des agriculteurs, du premier et du second pilier de la PAC, et coordonne les contrôles relatifs à ces aides.

Il met également en œuvre la politique agricole nationale : il assure le contrôle des structures et met en place les aides conjoncturelles, telles que les calamités agricoles lorsque le département le nécessite. Il assure également la coordination de la position de l'Etat quant à la consommation d'espaces agricoles.

Le service agriculture de la DDT participe activement à l'élaboration de la politique agricole régionale. Plusieurs agents sont de plus membres de comités de pilotage spécialisés nationaux, et sont donc directement impliqués dans l'évolution des mesures.





Faits marquants en 2014

→ En 2014, le service agriculture a mis l'accent sur la démarche zéro Papier en incitant au maximum la télédéclaration : la formation des exploitants à la télédéclaration de leur dossier PAC sur les sites de Laon, Vervins, Le Nouvion et Crezancy, ayant donné lieu à un taux de télédéclaration élevé. Le service a également poursuivi un lourd chantier de mise à jour de la base de données « usagers », recensant les exploitants agricoles du département.

Aides du 1^{er} pilier de la PAC

Les aides du premier pilier de la politique agricole commune sont des aides annuelles. Les demandeurs doivent chaque année déposer à la DDT des dossiers de demande d'aides accompagnés d'une déclaration de surfaces, sous forme électronique ou papier. Ils s'engagent à respecter un certain nombre de règles dites de conditionnalité.

Promouvoir la télédéclaration

Pour les demandes de prime au maintien des vaches allaitantes : l'envoi d'un formulaire vierge à l'ensemble des éleveurs a été remplacé par un mail ou un courrier les invitant à télédéclarer.

Les résultats obtenus vont au-delà des objectifs nationaux :

Dispositif	Taux de télédéclaration
Aides surface	99 %
PMTVA	99 %
Aides ovins	95 %
Aides caprins	100 %

Aider les agriculteurs à réaliser leurs demandes d'aide et déclarations PAC

L'accueil des exploitants en DDT reste une priorité : 6 vacataires ont été recrutés pour la période de déclaration PAC. 548 rendez-vous PAC ont été pris en 2014 en DDT ainsi que 163 sur les sites de Vervins, Le Nouvion et Crézancy.

Faire appliquer la conditionnalité et vérifier l'éligibilité de dossiers

L'arrêté fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales a été signé le 28 juin 2014. Les règles relatives aux bonnes conditionnalités agricoles et environnementales (BCAE) renforcent les exigences liées au maintien des prairies ; ainsi en 2014 le service agriculture a instruit 75 demandes de dérogations au maintien de la « référence herbe » et 67 dossiers de « transferts de référence herbe ».



Agriculture

Faits marquants en 2014

Les sélections des contrôles sont faites par sélection aléatoire et orientée.

L'instruction des contrôles 2013 s'est achevée en 2014. Les résultats des contrôles 2013 montrent de nombreuses anomalies, sans incidence financière pour la plupart :

Sous-domaine	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
BCAE	80	26 %
Paquet hygiène	23	43 %
IPG ovins-caprins	44	54 %
IPG bovins	97	56 %
Protection animale	23	39 %
Productions végétales	41	24 %
Environnement	39	31 %

Ces contrôles ont finalement donné lieu à **79 pénalités** soit **23 % des dossiers contrôlés** pour un montant total de **pénalité financière de 66 060 €**.

L'éligibilité des dossiers **“ aides aux caprins ”**, **“ aides aux ovins ”** et **“ PMTVA ”** est vérifiée par les contrôles sur place « caprins, ovins et PMTVA ».

Les sélections des contrôles sont réalisées par sélection aléatoire et orientée. Les résultats des contrôles 2014 montrent des anomalies, en particulier pour les ovins.

Aides	Nombre de contrôles sur place	% dossiers avec anomalies
Caprins	1	0 %
Ovins	14	14 %
PMTVA	40	7 %

Gérer les droits à paiement unique (DPU)

En 2014, **458 transferts de DPU** ont permis le transfert de 22 538,29 DPU.

Pas de programme réserve départemental en 2014, mais un programme national à destination des nouveaux exploitants : **87 dossiers saisis** (pour les deux programmes confondus)

Gérer les droits à primes animales (DPA)

Aides	Nombre dossiers	Nombre DPA attribués
Attributions DPA temporaires 2013	456	598,3
Attributions DPA définitives 2013	121	652,4
Reprises autoritaires 2013	17	206,1

Payer les aides en temps et en heure

Au cours de l'année 2014, voici les paiements de l'année 2014 réalisés au 31/03/2015

Dispositif	MONTANTS PAYÉS EN 2014	
	Montant (M€)	Nombre de bénéficiaires
Aide découplée	153,798	3752
Aides Couplées DU DOSSIER PAC	2,380	993
PHAE	0,026	8
MAE C à I	1,222	200
AO AC "PPR	0,500	124
PMTVA	3,180	734

Aides du 2^e pilier de la PAC

En 2014, les politiques agricoles du second pilier de la PAC ont été renouvelées. L'autorité de gestion du FEADER est transférée aux régions. 2014, a été une année transitoire. Une convention entre l'Etat, la Région et l'ASP a été signée en février 2014. Ainsi, les dispositifs ont perduré à l'identique et chacun des dossiers a été instruit selon les modalités administratives de la programmation 2007-2013.

Mesures agro-environnementales (MAE)

En 2014, toutes les demandes d'engagements ont été télédéclarées par les agriculteurs sur TELEPAC.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AU 15 MAI 2014

Dispositif MAE	Nombre dossiers	Montant (M€)
API	2	4 675
PHAE2	11	19 427
MAE T	50	245 860
Total	63	269 962

Les engagements pris au 15 mai 2014 **représentent environ 800 ha, 165 km d'éléments linéaires et 535 mares et arbres.**

Les paiements des nouveaux engagements de la campagne 2014 sont traités par la DDT. Ils seront versés aux exploitants au cours du premier semestre 2015 par l'ASP.

Agriculture

Faits marquants en 2014

Aides à l'investissement

→ Le PMBE, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Il permet le financement du logement des animaux tant en rénovation qu'en construction neuve.
Les subventions de ce dispositif s'orientent aussi sur la partie bloc traite et le stockage de fourrage.

PMBE	Nombre de dossiers engagés	Montants engagés en 2014 (€)
Appel 1	14	424 000
Appel 2	24	520 000
Petit PMBE CRP	17	56 500
Total	55	1 000 500

→ LE PVE, Plan Végétal pour l'Environnement

Cette mesure semblerait connaître un léger ralentissement en 2014 dans notre département.

Elle aura **accompagné 34 exploitants** cette année.

Elle porte sur des investissements productifs et/ou non productifs.

Les premiers sont liés à du matériel agricole très variable mais qui doit permettre de limiter les impacts environnementaux et de préserver le milieu ambiant (ex : bineuses, pesée embarquée sur semoir à engrais).
Les seconds portent sur des équipements sur les exploitations (ex : dispositif aire de lavage/remplissage équipée d'un système de traitement des effluents phytosanitaires ou sur la protection des mares ou implantations de haies).

PVE	Nombre de dossiers	Montants engagés en 2013 (€)
APPEL 2014	34	255 000

→ Le PPE, Plan de Performance Energétique

Une activité en augmentation qui porte sur des investissements permettant de réduire les consommations d'énergie notamment dans le secteur laitier (prérefroidisseur à lait, échangeur thermique).

PPE	Nombre de dossiers	Montants engagés en 2013 (€)
APPEL 2014	12	105 000

Aides à l'installation

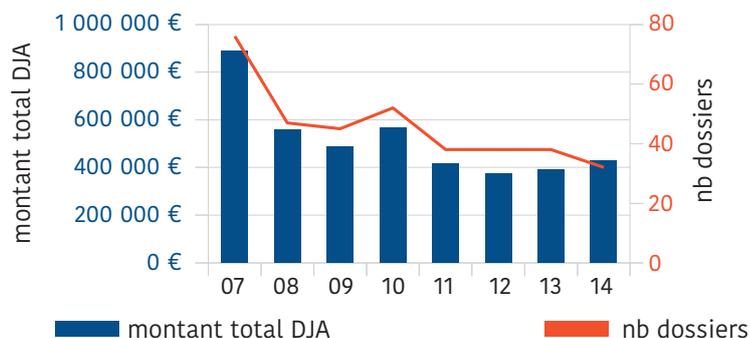
La DDT intervient tout au long du parcours à l'installation : point info installation, Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), stage 21h, attribution des aides.

La DDT exerce une tutelle sur les organismes exerçant une mission de service public et établit une convention avec ces organismes.

Dispositif	Montants engagés en 2014 (€)
PIDIL financement du Point Info Installation	9 576 €
PIDIL financement de dossiers individuels	42 682,95 €
CEPPP	32 500 € POUR 65 candidats
STAGE 21h	9 000 € pour 75 stagiaires

Les aides individuelles	Nb de bénéficiaires 2014	Montant engagé 2014 (K€)
Prêts Jeunes Agriculteurs (JA)	39	60
Dotations Jeunes Agriculteurs (DJA)	32	478

Avec 4 installations en moins comparée à l'année précédente, la dynamique baissière du nombre d'installations aidées depuis 2010, se confirme en 2014.



**Dotation aux jeunes agriculteurs
une stabilisation du nombre de dossiers**

Contrôle des structures

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été publiée au journal officiel le 14 octobre 2014. Elle prévoit un renforcement du contrôle des structures afin, notamment, de limiter les agrandissements excessifs.

Son application est subordonnée à l'approbation d'un nouveau schéma directeur des structures élaboré au niveau régional, dans l'année qui suit la publication de la loi. La mise en oeuvre restera, elle, à l'échelle de chaque département. Dans l'attente, le dispositif existant reste applicable. Ainsi, au cours de l'année 2014, 182 demandes ont été instruites se répartissant comme dans le tableau suivant :

Demandes	Nombre de dossiers 2014
Non soumises à autorisation	35
Déclaration de biens de famille	17
Soumises à autorisation	130
• Dont autorisation sans avis CDOA	116
• Dont autorisation avec avis CDOA	14

Le volume de contentieux a repris son régime de croisière avec 8 nouveaux recours déposés auprès du tribunal administratif au titre du contrôle des structures. Par ailleurs, la CDOA s'est prononcée au cours de cette même année sur 16 demandes de dérogations à l'obligation de cessation d'activité (cumul emploi / retraite).

Agriculture

Faits marquants en 2014

→ Statut du fermage

Comme chaque année, des arrêtés préfectoraux ont été pris pour actualiser les valeurs locatives. En 2014, un arrêté type a été approuvé en matière de baux viticoles afin d'harmoniser, au sein des différents départements de la zone AOC Champagne, les valeurs minima et maxima des locations. La commission consultative des baux ruraux s'est également prononcée sur 4 demandes de changement de destination de parcelle au titre de l'article L411-32 du code rural et de la pêche maritime.

→ Agrément des GAEC

Le comité départemental d'agrément des GAEC veille à ce que les structures prétendant au statut du GAEC vérifient les conditions de fonctionnement adéquates.

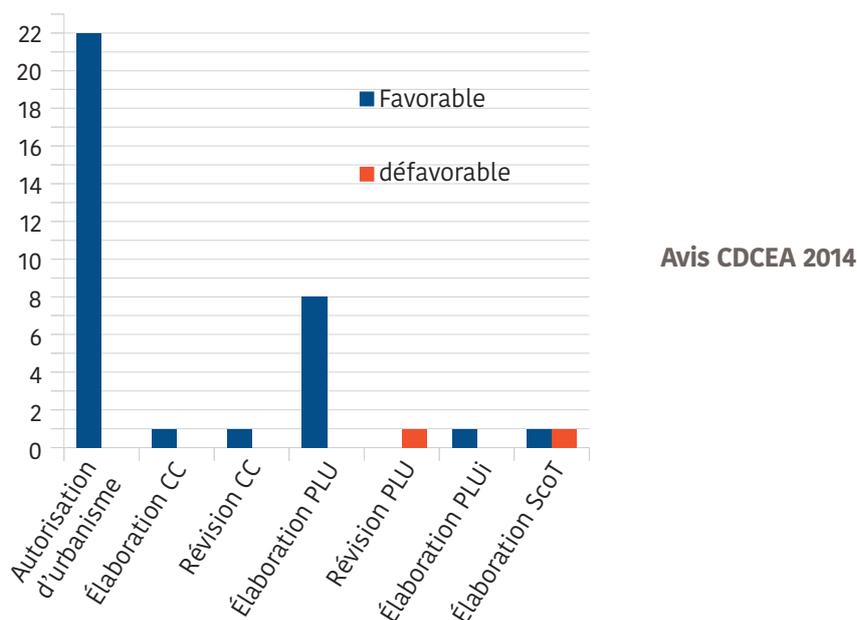
En 2012, 24 dossiers ont été examinés par le CDA, dont 3 créations de GAEC. 10 demandes de dérogation ont été examinées.

→ Mise à jour de la base usagers

En 2012, un chantier de mise à jour de la base usagers a été lancé. Il s'est poursuivi sur 2013.

CDCEA

Le service agriculture assure le secrétariat de la Commission départementale de suivi de la consommation des espaces agricoles.



36 dossiers ont été examinés en 2014,
au cours de 11 commissions dont 2 consultations écrites.

Lexique : PMTVA (Primes au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes) IPG (Identification Pérenne Généralisée) PHAE (Primes herbagères agro-environnementales) MAE (Mesures agro-environnementales) AO (Aides aux Ovins) AC (Aides au Caprins) PPR (Primes aux petits ruminants)



Urbanisme & Territoires

Le service SUT a pour missions :

- de représenter l'Etat au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales,
- d'instruire les autorisations de construire et d'aménager
- de contrôler la légalité des actes et documents d'urbanisme et l'application des règles d'urbanisme et de construction
- d'appliquer la fiscalité de l'urbanisme,
- de mettre en oeuvre les politiques relatives à l'aménagement durable des territoires, de promouvoir la ville durable,
- de connaître et analyser les territoires de l'Aisne et les influences des franges du département,
- d'analyser les évolutions et les enjeux de développement des territoires,
- d'administrer le système d'informations géographiques et d'exploiter les données localisées sur le territoire

- d'assurer le dire de l'Etat et le porter à connaissance en matière de planification stratégique de l'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration et de la gestion des documents d'urbanisme, le rôle de l'État est de veiller au respect des principes du code de l'urbanisme visant l'équilibre et la diversité des fonctions urbaines, respect de l'environnement, des ressources naturelles. Le préfet du département s'appuie sur la DDT pour porter à la connaissance des collectivités locales les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme.

Urbanisme & Territoires

2014 en matière d'aménagement durable

→ La transition énergétique

Dans le cadre du projet de loi déposé le 30 juillet 2014 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, le SUT a été mobilisé sur l'appel à projet « territoires à énergie positive » (TEPOS) visant à faire participer les territoires aux projets de développement d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. En amont de la discussion parlementaire, le gouvernement a souhaité, avec le lancement de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) le 04 septembre 2014, associer les territoires à la mise en œuvre effective du nouveau modèle énergétique et écologique de la France. L'appel à projets «TEPCV » a pour objectif d'engager 200 territoires volontaires dans une démarche d'exemplarité énergétique.

La DDT a accompagné trois collectivités dans l'Aisne : l'union des communautés de communes du pays du sud de l'Aisne (UCCSA), la communauté de communes des portes de la Thiérache (CCPT) et la communauté de communes du pays du Vermandois (CCPV).

→ La planification stratégique : Suivi des schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Le SUT suit les 15 SCOT du département. Six sont remarquables dans l'activité 2014 du SUT, ayant été au cours de l'année soit approuvés, soit en cours d'élaboration. Le SUT élabore des porter-à-connaissance (PAC), des notes d'enjeux sur les territoires concernés, des avis sur les projets de SCOT arrêtés par les collectivités, et contribue tout au long de chaque procédure en qualité de personne publique associée. Le SUT anime la transversalité des services de l'Etat consultés sur différentes étapes d'élaboration des schémas (diagnostics, enjeux, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document d'orientations et d'objectifs (DOO), arrêt projet. Le SUT assure également le contrôle de légalité des SCOT approuvés par la collectivité en fin de procédure.

Le processus SCOT a fait l'objet à partir de la fin 2014 d'une démarche d'amélioration participative de processus opérationnels (APPO) impliquant l'équipe de l'unité PAD (planification et aménagement durable) du SUT.

SCOT Villers Cotterêts / forêt de Retz	approuvé le 24/01/2014
SCOT de l'UCCSA (union des CC du sud de l'Aisne)	Arrêt-projet le 20/02/14 ; enquête publique terminée le 17/10/14
SCOT du Canton d'Oulchy le Château	approuvé le 17/12/2014
SCOT du Pays de la Serre	élaboration du diagnostic du territoire
SCOT de l'agglomération du Pays de Laon	élaboration du diagnostic du territoire
SCOT de la Champagne Picarde	lancement du SCOT et choix du bureau d'études



→ Missions « Ville durable » : Ecoquartiers

Le SUT suit les projets d'écoquartiers dans l'Aisne. Une dizaine de projets sont identifiés en 2014. Dans le cadre de la 2^e vague de labellisation nationale des écoquartiers, le SUT a accompagné les collectivités candidates de l'Aisne tout au long de la procédure. Le service a également contribué à expertiser un projet d'écoquartier dans le Pas-de-Calais.

→ Plans climat-énergie territoriaux (PCET) :

3 collectivités ont arrêté leur projet de PCET en 2014 : le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'Union des Communautés de Communes du Sud

de l'Aisne (UCCSA). Le SUT a contribué à la constitution de l'avis de l'Etat sur les 3 projets et a été associé aux réunions préparatoires.

→ Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial élaboré par la DDT de l'Aisne est organisé en dix cahiers thématiques relevant chacun d'un domaine de l'action publique de l'Etat. Le SUT en pilote l'élaboration. Le comité de direction a validé le plan de deux nouveaux cahiers, et l'achèvement des cahiers relatifs à la cohésion sociale et à la protection des ressources naturelles dans le département de l'Aisne.

2014 en matière de plans locaux d'urbanisme

→ **L'année 2014 marque un retour** à une charge normale (tableau d'activité ci-après), après des années chargées par les nombreuses procédures consécutives au Grenelle. Le répit aura été de courte durée, puisque 2014 a vu la loi ALUR générer une nouvelle vague de procédures.

Type de production régalienne	Activité 2014
Porter à connaissance	7
Avis sur projet arrêté de PLU	11
• dont PLU intercommunal (Th.Aumale)	1
Contrôle de légalité PLU	24
• dont PLU intercommunal (CASQ ; Th. Aumale)	2
• dont procédures allégées	12
Mise en compatibilité	6
Approbation conjointe carte communale	8
Mise à jour PLU	24
Contrôle de légalité droit de préemption urbain	20
Dossiers CDAC	10
Avis consultations internes	60

→ **L'unité Documents d'Urbanisme (DU)** a aiguisé ses compétences sur les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Ces procédures pilotées par l'État ont permis de développer la transversalité, notamment avec la police de l'eau en DDT et le bureau de la réglementation en préfecture. Le projet de réfection de barrages sur l'Aisne, dit « BAMEO », a de plus nécessité de coordonner une procédure conjointe à 8 communes dont 4 dans le département de l'Oise.

→ **Deux correspondants sur les SIG locaux (CSL)** ont été désignés dans l'unité. Le déploiement du système d'informations géographiques (SIG) conforte les compétences de l'un sur la gestion de données, l'autre voit ses missions renforcées sur le développement de méthodes SIG pour l'analyse territoriale.

→ **Dans un contexte de décentralisation** et d'évolution rapide du droit et des pratiques en planification, l'animation est essentielle. La page intranet de l'unité a été investie dans cette optique : chacun peut désormais y consulter des éléments de doctrine et l'état d'avancement des documents d'urbanisme.

→ **L'équipe DU**, accompagnée par le cabinet Accenture, a entamé en fin d'année l'amélioration participative de ses processus opérationnels (APPO). Cette démarche s'inscrit dans une dynamique impulsée au niveau national. À suivre en 2015.



Urbanisme & Territoires

2014 en matière de connaissance des territoires



Deux étapes majeures ont marqué l'unité Connaissance des Territoires (SUT/CT) durant l'année 2014. Il s'agit d'une part de la finalisation de l'alimentation des bases pour l'application d'aide à l'instruction des actes d'application du droit des sols « GéoADS », et d'autre part, la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de la DDT, en vue de diffuser dans les services thématiques, la culture SIG (système d'informations géographiques).

La DDT de l'Aisne fait aujourd'hui partie des 18 DDT ayant dématérialisé l'instruction des actes ADS. Ce constat est essentiellement lié à l'implication de l'unité Connaissance des Territoires qui a assuré la mise au format des documents d'urbanisme

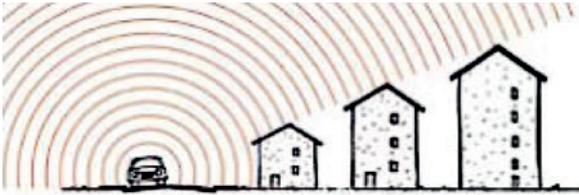
puis téléversé sur le serveur national les pièces écrites ainsi que les plans qui composent les 330 documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux opposables à ce jour.

Pour atteindre cet objectif, l'unité a ensuite contribué aux actions de formation à l'outil GéoADS à destination des instructeurs des pôles Droit des Sols. Elle a également conduit des actions de sensibilisation auprès des professionnels concernés (Bureaux d'études élaborant des documents d'urbanisme) afin que les acteurs de la chaîne ADS s'engagent dans cette façon à la fois innovante et porteuse d'avenir pour les EPCI, de marier instruction administrative et information géographique.

S'appuyant sur l'expertise de l'unité CT, la DDT insuffle dans ses services une nouvelle dynamique autour de l'information géographique, pour développer l'appropriation du patrimoine de données, pour que les géomaticiens de l'unité Connaissance des Territoires se positionnent en priorité sur les productions à forte valeur ajoutée, pour que les services s'autonomisent sur les productions courantes, et pour faire vivre une nouvelle organisation SIG interne. L'unité CT a ainsi œuvré en 2014 pour mettre en place les outils et le mode organisationnel. Elle a assuré la formation des CSL (correspondants SIG locaux) à l'outil de géomatique « QGIS » et elle anime le club des CSL en vue de susciter l'émulation par échanges d'expériences, écoute des besoins, et communication sur l'actualité SIG.

2014 en matière de protection contre le bruit produit par les infrastructures dans l'environnement

La cartographie du bruit du réseau routier communal supportant un trafic supérieur à 8 200 véhicules/jour a été finalisée et décidée le 23/07/2014 par arrêté du Préfet de l'Aisne. Ces cartes de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le réseau routier le trafic journalier moyen est réalisé. La mise en



lancée sur le site des services de l'Etat dans l'Aisne. Les quatre villes citées ci-dessus sont accompagnées par la DDT afin qu'elles rédigent leurs PPBE respectifs. La publication de ces cartes et la réalisation du PPBE répondent à une directive de l'Union Européenne.

CONSULTATION SUR LE BRUIT



FAITES-VOUS
ENTENDRE!

Les zones de bruit critique (ZBC) ont été fiabilisées sur une partie de la route nationale RN2 (entre Chambry et Crouy et à hauteur de Saint-Pierre-Aigle) avec l'établissement des diagnostics acoustiques correspondants.

Un programme d'action visant à résorber la nuisance de bruit dans les habitations exposées est déjà engagé, et 2014 a vu des travaux de façades réalisés et réceptionnés pour des habitations riveraines de la RN31. L'Etat y a contribué financièrement : pour la seule année 2014, les aides de l'Etat dans l'Aisne ont représenté 64 000 € de crédits d'intervention mis en paiement.

2014 en matière de fiscalité de l'urbanisme et d'animation du droit des sols



Les chiffres 2014 de l'activité ADS de la DDT de l'Aisne continuent dans la tendance 2013 avec un léger recul du nombre de dossiers déposés pour les demandes de permis de construire, déclarations préalables, et permis d'aménager. Seul le nombre de certificats d'urbanisme est en augmentation : 6 434 demandes déposées en 2014 par rapport à 6 244 en 2013. Globalement, 12 460 dossiers, toutes natures confondues, ont été enregistrés en 2014 contre 12 800 en 2013.

→ La loi ALUR

La mise en œuvre de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) met fin à la disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme aux communes pourvues d'un document d'urbanisme et membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants au 1^{er} juillet 2015. La DDT assure l'accompagnement des collectivités vers l'autonomie en ADS. Dès le mois de juin 2014 elle a sensibilisé les élus, de concert avec le corps préfectoral, par la tenue de réunions des maires et de rencontres avec les Présidents des communautés de communes/d'agglomérations.

La transmission des éléments statistiques de l'activité ADS par la DDT aux EPCI va permettre aux collectivités d'engager la constitution et le dimensionnement de leurs futurs centres instructeurs. La DDT encourage les collectivités à se regrouper pour organiser une instruction à l'échelle de territoires pertinents.



LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT
ET UN URBANISME RÉNOVÉ

→ Fiscalité de l'urbanisme

Un audit portant sur la liquidation de la taxe d'aménagement par les services de l'Etat en charge de l'urbanisme a concerné 10 départements dont l'Aisne. Deux ans après la mise en œuvre de la réforme des taxes d'urbanisme, il convenait de réaliser un état des lieux sur le processus relatif à la taxe d'aménagement mise en place dans les services. Il s'est notamment traduit par des adaptations des compétences des agents chargés de la fiscalité et des outils informatiques. En 2014, 2 200 titres ont été émis pour un montant de 2 339 829 €.

2014 en matière de conseil juridique et contentieux, et contrôle de légalité de l'urbanisme

L'activité du service en matière de contrôle de légalité est intense, particulièrement en 2014 dans un contexte très contraint en matière d'effectifs. Un total de 6 456 actes individuels d'urbanisme a été reçu au cours de l'année. Il a été procédé au contrôle approfondi de la légalité de 449 autorisations d'urbanisme, entrant dans les priorités nationales définies par la circulaire ministérielle de 2012.

Urbanisme & Territoires

L'unité SUT/CCL traite les affaires juridiques et contentieuses en matière d'urbanisme pour l'Etat dans l'Aisne, et assure le contrôle de légalité des actes individuels d'urbanisme. Elle assure également le suivi des dossiers faisant l'objet d'une procédure pénale en matière d'urbanisme. En 2014, l'unité a traité de nombreux dossiers, en défendant l'Etat dans 32 dossiers où des décisions ont été rendues en première instance, dont 22 sont liées à des dossiers d'urbanisme relatifs à des parcs éoliens. 70 % des dossiers, hors contentieux éolien, font l'objet d'un rejet en première instance.

2014 en matière d'application du droit des sols

Trois centres instructeurs ADS de la DDT de l'Aisne sont répartis sur le territoire départemental : à Soissons, à Laon, à Saint-Quentin. Ils ont connu une année 2014 comparable en volume avec l'année précédente, ayant instruit les 12 460 dossiers d'autorisations, de déclarations et de certificats d'urbanisme.

Les effectifs 2014 de l'ensemble des équipes d'instruction ont diminué de 28 % sur les deux dernières années, et ce n'est qu'après le 1er juillet 2015 que la charge de travail de la DDT va diminuer en ADS. Les perspectives d'activité ADS après application de la loi ALUR, calculées en 2014 pour prévoir le 2nd semestre 2015 et les années suivantes, montrent qu'il restera dans l'Aisne encore une activité substantielle d'ADS, de l'ordre de 4000 équivalents-permis-de-construire. Cela tient au fait que dans notre département, sur 816 communes encore 474 communes n'ont pas de document d'urbanisme applicable, et qu'il y a 7 communautés de communes de moins de 10 000 habitants. La DDT restera service instructeur d'ADS sur ces territoires.

Le centre de Saint-Quentin a vécu sa première année pleine après relogement dans l'immeuble rénové, accompagné de l'arrivée des deux unités territoriales de la DIRECCTE et la DREAL. Les bureaux rénovés sont accueillants et agréables.

Les centres ADS de la DDT ont connu une évolution d'outil avec « géoADS », opérationnel dans les 3 centres depuis début 2014. Cela permet aux instructeurs de visualiser de façon cartographique à l'écran, grâce à un SIG intégré au logiciel ADS2007, les documents d'urbanisme, les servitudes, les réglementations qui s'appliquent aux parcelles supports des projets de construction soumis à autorisations d'occupation du sol en cours d'instruction. De l'avis général des utilisateurs, l'efficacité de l'ADS a augmenté avec GéoADS.

Sécurité routière, transports, éducation routière

Le service SRTER

Le service SRTER a pour missions la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'éducation et la sécurité routières, aux déplacements et transports, ainsi qu'à la préparation de notre structure DDT à la gestion de crise.

Faits marquants en 2014

Aménagement et équipement de la route

→ Sécurité et chantiers routiers

Le contrôle des dispositions temporaires de guidage et de limitation de vitesse au droit des chantiers routiers a été poursuivi avec les services gestionnaires de voirie pour les opérations importantes sur les axes à fort trafic : A 26 viaduc de Saint Quentin, A4 à Epieds franchissements des échangeurs de Laon et Courbes passerelle piétons des aires du Tardenois (réfections d'ouvrage d'art). Créations d'échangeur (RN2 - RD2), de giratoire sur la RD1003 à Château Thierry, carrefour RD1 - RD 4 à Bézu, achèvement le 19/10 de la déviation de Viry noureuil.

De nouveaux médias d'information des usagers sont associés au titre de l'amélioration du service aux usagers professionnels, et en particulier les transports exceptionnels, lors des chantiers.

→ Sécurité et passages à niveau

La sécurisation des 164 franchissements de voies ferrées est poursuivie. Cette démarche était axée en 2014 sur les diagnostics des Passages à Niveau/ PN à particularités et sensibles. Le comité de pilotage a impulsé un nouveau suivi régional de la réalisation de ces diagnostics et actions correctives.

La liste SNCF des 29 PN présentant des difficultés de franchissement pour les véhicules surbaissés est maintenant jointe systématiquement aux arrêtés de circulation des convois de 2^e catégorie.

→ Radars-sanction

La vitesse est restée la 4^e cause d'accidents corporels dans l'Aisne (après alcool-stupéfiants, l'imprudence, et le refus de priorité). Elle est la deuxième cause d'accidents mortels.

Pour ces raisons, la DDT contribue à la lutte contre les vitesses excessives, par un redéploiement partiel du réseau de contrôle automatique, ainsi que la modernisation des automates d'ancienne génération.

L'étude de repositionnement de 4 radars est achevée pour une mise en œuvre en 2015.

Transports

→ Circulation des Poids Lourds le week-end

En 2014, la DDT a produit 103 avis et 43 arrêtés de dérogation (10 de courte durée et 33 de longue durée) pour permettre à des poids lourds de circuler en période d'interdiction, les week-ends et jours fériés. Cette application restrictive était une mesure de prévention compte tenu de l'importance des chantiers en cours sur les axes majeurs de transit du département.

→ Taxis

Examens

La DDT contribue aux sessions d'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Il s'agit, pour les 2 sessions annuelles,

- de préparer et corriger les épreuves d'orientation (UV3) : cartes muettes et itinéraires,
- de réaliser l'épreuve pratique de conduite sur route (UV 4).
- de participer à la réunion du jury.

Ceci représente globalement une semaine de travail pour un agent.

Commission

Par ailleurs, la DDT participe aux réunions de la Commission départementale des taxis et voitures de petite remise, soit 2 réunions par an. Cette commission, pilotée par la préfecture, se prononce sur les demandes d'autorisation de postes (demandes d'autorisation de stationnement).

Équipements existants

Avec 29 radars-sanction opérationnels dans l'Aisne, (4 de plus qu'en 2013), 59173 infractions ont été recensées en 2014, c'est un doublement qui correspond à une hausse historique.

L'accroissement du parc et l'amélioration de la disponibilité des automates par une réduction des délais de remise en état des équipements est perceptible.

Les 4 nouveaux Radars :

Les radars de Fourdrain et Bellenglise sur la RD1044 étaient activés respectivement en septembre et novembre.

Deux nouveaux sites ont été équipés de radars discriminants dans le contournement de Soissons (section de la RN2 commune avec la RN31).

→ Transports guidés

La DDT02 veille à la mise en œuvre des règles de sécurité, d'organisation des secours et de contrôle technique de 2 infrastructures de transports guidés : le lien funiculaire « POMA » à LAON, et la voie ferrée propriété du conseil départemental (Trains de fret /TEREOS et cercle ferroviaire touristique du Vermandois).

Voie ferrée d'intérêt départemental

Le maintien en conditions opérationnelles de la voie ferrée qui relie Saint Quentin à Origny-Sainte Benoit a été prononcé sur la base d'une convention temporaire entre le Département et SNCF-Réseau. La pérennité de la desserte des sites industriels NESTLE et TEREOS, ainsi que l'activité touristique du train du Vermandois reste suspendue aux procédures de transfert de responsabilité en cours.

Train touristique du Vermandois

Les installations du cercle ferroviaire touristique du Vermandois sont exploitées conformément aux limitations de vitesse et consignes des experts du Service Technique des Remontées Mécanique et des Transports Guidés STRMTG de PARIS.

POMA

Le mini-métro de Laon est un funiculaire POMA. L'expert technique Service Technique des Remontées

Mécaniques et des Transports Guidés/STRMTG exerce la supervision des équipements de sécurisation et règles d'exploitation de cette infrastructure. Ainsi, en 2014 de nouvelles dispositions de supervision et d'audit interne de la maintenance ont été convenues entre l'opérateur LAON MOBILITÉ, la communauté d'agglomération du pays de LAON, et le STRMTG.

POMA a été de nouveau arrêté en décembre pour le remplacement du câble de traction (maintenance préventive pour usure prématurée).



→ Transports exceptionnels

L'instruction des autorisations de circulation des convois exceptionnels a été progressivement réalisée avec l'outil TE-net. Le développement de la télé-procédure TE-net s'inscrit pleinement dans les objectifs de modernisation de l'administration en offrant un exemple de dématérialisation des échanges. Des améliorations de l'application informatique restaient attendues, notamment du point de vue de la sécurité.

1858 dossiers instruits en 2014 (+3 %), dont 1340 avis et 518 arrêtés (+29 %). Le nombre insuffisant de corridor pour les très lourds ensembles routiers indivisibles a nécessité la mise en place de réunions avec les logisticiens et les collectivités concernées, pour rechercher des itinéraires de substitution.

→ Avis réglementaires et conseils

Routes à grande circulation

Avis du préfet sur les routes à grande circulation :

- 3 avis sur des aménagements projetés,
- 28 avis sur des mesures de police sur routes classées à grande circulation/RGC.

9 arrêtés préfectoraux signés par délégation du préfet pour travaux sur autoroutes.

Autres conseils et avis

Conseil aux Maires et avis sur des mesures de police (plan de circulation, stationnement, priorités, sens unique, interdiction PL...) ainsi que sur l'implantation des limites d'agglomération, réponses à des demandes de radars et transmission de requêtes de particuliers : 18 affaires de ce type traitées en 2014.

Epreuves sportives et circuits

Les dossiers d'épreuves sportives, autorisations et déclarations, sont instruits par la préfecture et/ou les sous-préfectures. Ce service consulte la commission départementale de la sécurité routière (CDSR), section « manifestations sportives », au sein de laquelle la DDT est représentée. Cette commission se réunit chaque mois, soit 12 réunions par an. La DDT donne un avis au préfet dans le cadre de l'instruction des autorisations d'épreuves sportives et d'homologation de circuits. Ainsi, 494 avis ont été produits en 2014, dont 236 sur des manifestations soumises à autorisation et 162 à déclaration. La DDT est également le Service technique de la préfecture pour des contrôles de conformité des aménagements prescrits par la commission d'homologation des circuits automobiles de Folembray et Clastres.

Avis urbanisme et ICPE

La DDT, dans le cadre de ses avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'ICPE, veille à la prise en compte de la sécurité des usagers et à la protection de l'intégrité du domaine routier (routes à grande circulation et itinéraires de transports exceptionnels). 44 avis de ce type ont été émis en 2014.

22 PLU/PLUi, 3 SCOT, 8 ICPE et ISDI, 4 parcs éoliens

Gestion de crise

La DDT, a poursuivi la préparation de la structure à la gestion de crise :

- Mise à niveau de la mallette de permanence,
- Recensement des entreprises mobilisables (base PARADES)

Les 17 avril, 2 et 11 décembre la DDT formait ses nouveaux cadres et assistants de permanence à l'utilisation d'outils dédiés et de fiches réflexes.

Diffusion interne de nouveaux plans ORSEC : ORSEC POLLUTION, ORSEC départemental, ORSEC accident aérien. Un groupe de travail « gestion de crise » était animé dans le cadre d'un nouveau territoire à risque important d'inondation.

Sécurité routière, transports, éducation routière

→ Evénements

- 31/05 & 01/06/14 « Bicentenaire des 4 victoires » napoléoniennes à Marchais en Brie,
- 10/07/14 PCO du Chemin des dames pour le passage du Tour de FRANCE (visite présidentielle).
- 05/11/14 Mobilisation du monde agricole, (Arrosage de nos locaux)

→ Exercices

- Exercice « Epizootie » le 02/07/2014

Sécurité Routière

→ Politique locale de sécurité routière

→ Plan départemental d'actions de sécurité routière

En 2014, le budget attribué au PDASR était de 60 720 €. Les constats de l'observatoire étant similaire à l'année antérieure, les actions du PDASR restaient orientées sur les enjeux majeurs : les jeunes et l'éducation routière, la lutte contre les vitesses excessives ou inadaptées, l'alcoolémie et les stupéfiants, la sécurité pour les 2 roues et personnes vulnérables.

Les partenaires des milieux associatifs locaux avaient inscrit leurs nombreuses initiatives dans le

cadre annuel de l'appel à projets. La lutte contre la conduite en état d'alcoolémie demeurait une priorité. La DDT a mobilisé à ce titre 20 000 €, employés à communiquer et sensibiliser sur ce thème.

L'ensemble des subventions d'équipement ou de soutien aux animations à enjeu sécurité routière s'élevait à 33 000 € en hausse sensible par rapport à 2012.

Au regard des thématiques nationales, le budget se répartit comme suit : Jeunes 22 000 €, 2 roues motorisés : 4 000 € et 18 000 € pour les autres actions de communication (dont 7 000 € pour les populations vulnérables).

Au sommaire des diverses actions particulières conduites en régie par les unités coordination transport réglementation et éducation routière : seront précisées dès que possible, pour mémoire on évoquera les interventions pédagogiques

- écoles, collèges, lycées etc.
- actions « grand public » (stands et affichage public lumineux)

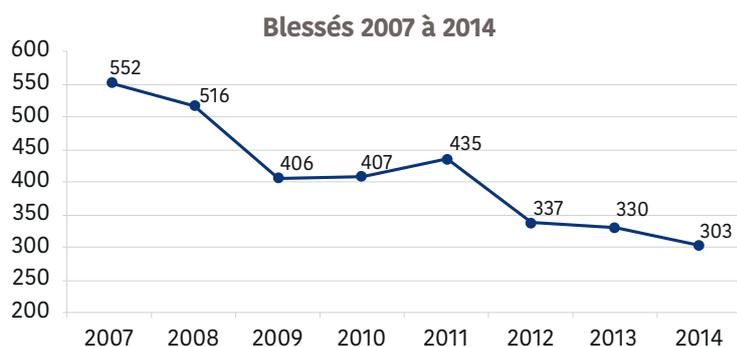
Observatoire de la sécurité routière, tendances 2014

Si le nombre des vies sauvées est conséquent (-10 tués soit -24,4 %), le nombre des blessés présente, pour sa part, une baisse moins significative (- 27 blessés soit -8,2%).

Il convient de préciser la part des hospitalisations qui reste majoritaire avec 60 %.

Entre 2007 et 2014, le nombre des blessés a diminué de 45 %.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
Aisne	552	516	406	407	435	337	330	303	-8,2 %
France (métropole)	91 669	93 798	90 934	84 461	80 945	75 851	70 607	72 406	+2,5 %



Tués

Le nombre des accidents mortels enregistre une baisse importante (-8 accidents mortels soit 29 contre 37 en 2013), pour autant la baisse du nombre des tués est plus significative (-10 tués). La baisse des accidents plurimortels, en moindre nombre en 2013, explique en partie ces écarts (1 seul en 2014 et un bilan de 3 tués ; 4 en 2013 et un bilan de 8 tués).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Aisne	68	51	49	41	49	38	41	31	- 24,4%
France (métropole)	4620	4275	4273	3992	3970	3653	3268	3388	+3,7 %

Le coordinateur départemental et son nouvel adjoint ont conçu et mené à bien avec la DREAL, les sessions de travaux des IDSR et les nombreuses actions de communication du PDASR. Il en résulte des retours d'expériences partagés et l'impulsion de nouvelles modalités d'actions.

Éducation Routière

L'unité éducation routière a bénéficié du renfort d'une agente de la préfecture pour les examens de code. Plusieurs inspecteurs de départements limitrophes sont intervenus dans nos centres d'examens pour limiter la dégradation des délais d'accès à l'examen pratique. De jeunes vacataires étaient mobilisés pour pallier une absence de longue durée à la gestion des places d'examens.

La DDT de l'Aisne a mis en œuvre les nouvelles procédures d'examens A et PL, et sans délai le

passage de 12 à 13 examens pratiques B par journée. Le dispositif de formation interne des Inspecteurs / IPCSR pour l'usage des tablettes numériques et de l'application informatique d'examen pratique APEP était engagé dès la fin 2014. Cette dématérialisation s'inscrit pleinement dans les objectifs de modernisation de l'administration en offrant un exemple de transfert numérisé des résultats. Le délai entre la première et la seconde présentation de 98 jours est resté trop élevé. Cependant les 10 937 examens pratiques B réalisés en 2014 confirmait la réelle capacité de l'unité éducation routière à faire face aux besoins (7050 demandes d'inscription « B »).

Chiffres clés

→ Transports exceptionnels

1 860 dossiers dont 513 arrêtés ont été traités (activité en hausse sensible).

→ Accidentalité

Les données de l'accidentalité routière de l'année 2014, présentent une évolution favorable de la plupart des indicateurs. Avec 31 tués, 2014 devient l'année de référence pour la baisse de la mortalité routière.

→ Épreuves du permis de conduire :

11 000 examens B

7 050 Enregistrements (premières demandes)



Environnement

Le service environnement a pour mission de mettre en œuvre les priorités définies par l'État en matière de préservation des ressources naturelles et de participer à l'action collective d'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Ce champ d'action repose sur de nombreuses directives Européennes qui régissent les domaines de l'eau, de la nature, des risques et des installations classées par rapport auxquelles la France a l'obligation de respecter ses engagements. L'année 2014 a été marquée par :

Faits marquants en 2014

Risques

Risques naturels : mieux connaître les risques

La directive européenne 2007/60/EC relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été traduite en droit national en 2010 et 2011 et est désormais codifiée dans les articles L.566-6 à 12 et R.566-6 à 10 du code de l'environnement.

La phase d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) a été achevée fin 2011. La démarche s'est poursuivie par la détermination des territoires à risque important d'inondation (TRI) en 2012. Pour le département de l'Aisne, le seul TRI retenu concerne le secteur Chauny-Tergnier-La Fère situé sur le territoire du bassin seine-Normandie dont la liste a été arrêtée le 27 novembre 2012.

Suite à l'identification de ce TRI, des cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation ont été réalisées pour trois niveaux d'inondation : événement fréquent, moyen, et extrême. L'objectif de cette cartographie est de contribuer à définir et quantifier le niveau des risques au niveau local. Cette phase de cartographie a été conduite par les services de l'État (DREAL Picardie et DDT de l'Aisne) en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, établissements publics territoriaux de bassin, associations...). Cette cartographie a été validée par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2013.

Chaque TRI fait ensuite l'objet de l'élaboration concertée d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Elle a pour objet de réduire le plus possible les conséquences négatives des inondations, en cohérence avec les orientations du futur plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), à l'échelle du district hydrographique Seine-Normandie.

La liste des stratégies locales a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 8 décembre 2014. Cet arrêté précise les périmètres retenus et les objectifs généraux de chaque territoire issus des réunions du comité de pilotage de la stratégie et des échanges menés avec les parties prenantes au niveau local. Il fixe par ailleurs l'échéance d'élaboration des stratégies locales du bassin à fin 2016.

→ Prévisionnel 2015

Le PGRI définit, pour l'ensemble du bassin Seine-Normandie, les objectifs de réduction des risques d'inondation et prévoit les mesures pour les atteindre. Son élaboration se fait en lien étroit avec celle du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE). Les champs d'action de ces deux documents de planification se recouvrent partiellement. Le SDAGE et son programme de mesures poursuivent l'objectif du « bon état » des masses d'eau au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Certaines orientations du SDAGE sont susceptibles de contribuer à la gestion des risques d'inondation, en particulier celles qui mettent en jeu la préservation des zones de mobilité des cours d'eau, la préservation des zones humides... Au-delà des points de convergence entre les deux documents, les objectifs du PGRI sont compatibles avec les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE aux masses d'eau.

Les objectifs du PGRI seront déclinés à partir de 2015 dans les stratégies locales des TRI dont l'approbation est programmée pour mi-2016.

PPRN

→ Informer sur les risques

L'ensemble des PPRn approuvés ou prescrits sont accessibles en ligne sur le site des services de l'État dans l'Aisne. L'information des acquéreurs et locataires, est assurée en continu. Le dossier départemental des risques majeurs a été mis à jour le 18 février 2014.

→ Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire

Au cours de l'année 2014, 13 PPRn ont fait l'objet d'une phase d'instruction (dont 5 modifications et 1 révision) et 4 ont été approuvés. Par ailleurs, un PPRn a fait l'objet d'un marché public d'études.

Fin 2014, 29 PPRn sont approuvés sur 42 prescrits (69% de réalisation), couvrant 304 communes* (81% du département).

* 1 commune soumise à plusieurs PPR est comptabilisée uniquement à l'approbation de l'ensemble des PPR prescrits.

→ Prévisionnel 2015

Prévision d'approbation de 3 PPRn (Nogent-l'Artaud ; Chézy-sur-Marne et Nogentel ; Château-Thierry, Gland et Brasles), 1 révision de PPRn (Bruyères-et-Montbérault, Chêret, Veslud et Parfondru) et de 5 modifications (Villeneuve-Saint-Germain, Agnicourt-et-Séchelles, Tavaux-et-Pontséricourt, Montloué et Château-Thierry).

Deux nouveaux marchés d'étude seront engagés sur le PPRn de la vallée du Surmelin et de la vallée de la Savières entre Berzy-le-Sec et Latilly.

Pour fin 2015, l'objectif fixé est de 33 PPRn approuvés sur 42 prescrits (soit 78% de réalisation), et une couverture de 318 communes (soit 84% du département).

Risques technologiques

Dans l'Aisne, 10 établissements classés «SEVESO seuil haut» doivent être dotés d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). 8 PPRT ont été approuvés à ce jour, dont le PPRT ROHM/HASS et ARKEMA (Chauny, Viry-Noueuil, Sinceny, Autreville) en date du 22 décembre 2014.

→ Prévisionnel 2015

Avancement de la procédure PPRT du site du Ministère de la Défense (SNOI) sur les communes de Mauregny-en-Haye et Festieux (avec possibilité de passer hors champ d'application PPRT en application de SEVESO 3 au 01/07/2015).

Étude de danger du site de déminage de la Sécurité civile sur la commune de Crepy-en-Laonnois.

Le cas échéant révision du PPRT de Bayer en fonction de l'avancement de la réflexion en cours sur la réduction de l'aléa au sein de l'entreprise.



Installations classées pour l'environnement (ICPE)

Guichet unique ICPE

Le guichet unique ICPE est géré par la DDT. Il a pour mission de recevoir tous les dossiers ICPE et d'en piloter le suivi administratif. Il instruit les dossiers de déclaration et travaille avec la DREAL ou la DDPP qui traitent toute la partie technique des dossiers d'autorisation et d'enregistrement. Le guichet assure par ailleurs la délivrance de différents agréments liés à la réglementation environnementale.

La DDT assure le secrétariat du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), qui se réunit chaque mois pour formaliser des avis notamment sur les arrêtés d'autorisation d'ICPE et loi sur l'eau et sur les arrêtés de protection de captage d'eau potable.

En 2014, 145 récépissés de déclaration (ICPE et déchets) ont été délivrés, 11 enquêtes publiques et 4 consultations publiques ont été organisées. 15 arrêtés d'autorisation, 3 arrêtés d'enregistrement, 127 arrêtés complémentaires, 54 mises en demeure et arrêtés de sanctions ou de levées de sanctions ont été proposés à la signature du préfet.

En 2014, dans le cadre d'un projet de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises, une expérimentation régionale a été initiée pour trois ans : elle consiste à la prise d'une décision unique valant

autorisation ICPE, permis de construire, autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité et, le cas échéant, autorisation de défrichement et dérogation à la stricte protection des espèces protégées pour les projets éoliens et de méthanisation. En 2014, 6 dossiers éoliens ont fait l'objet d'une autorisation et 18 sont en cours d'instruction (dont 8 selon le régime de l'autorisation unique).

Commission départementale de la nature des paysages et des sites

La DDT a en charge le secrétariat de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, qui rend un avis sur certains projets pouvant impacter l'environnement axonais, tels que les carrières, les projets éoliens, les règlements locaux de publicité, les capacités de détention de faune sauvage (4 réunions en 2014).

Avis environnementaux et avis des services de l'Etat

La DDT a produit 21 avis en tant que « service de l'Etat » sur des projets de PLU ou SCOT, 16 avis sur des dossiers ICPE (y compris 6 projets éoliens) et 9 avis sur des dossiers « captage d'eau ». 21 dossiers ont été étudiés dans le cadre de la participation de la DDT à « l'avis environnemental ». La DDT contribue également aux études « cas par cas » destinées à déterminer si un projet est soumis à étude d'impact et/ou évaluation environnementale.

Installations de stockage de déchets inertes

La DDT a instruit 9 dossiers et contrôlé les sept ISDI autorisées dans l'Aisne. La mission est transférée au 1^{er} janvier 2015 à l'inspection des installations classées.

Publicité

La DDT conseille les sociétés souhaitant implanter des dispositifs (activité quotidienne), traite leurs demandes d'autorisation préalable, fait démonter les panneaux implantés en infraction au code de l'environnement, conseille les communes souhaitant se doter d'un règlement local de publicité (59 dossiers instruits, 5 infractions traitées en 2014, 1 RLP en cours).

Téléphonie

La DDT organise et contribue à l'instance de concertation radio-téléphonique, qui émet un avis qualitatif sur les dossiers d'implantation d'antennes, préalablement à l'instruction au titre de l'urbanisme (2 ICR en 2014 pour 5 dossiers examinés).

Associations agréées pour la protection de l'environnement

La DDT délivre et renouvelle les agréments permettant aux associations impliquées dans la protection de l'environnement de contester les décisions administratives en justice et de participer aux commissions consultatives (1 agrément et 1 refus délivrés en 2014).

Ressource en eau

MISEN

La DDT assure le secrétariat de la MISEN, le DDT en étant le responsable.

Le département est à cheval sur les bassins Artois-Picardie et Seine Normandie et relève de deux parties de SDAGE et programmes de mesures qui ont été synthétisés et priorisés au travers du deuxième programme opérationnel territorialisé (PAOT) approuvé en 2013. Le suivi de ce programme est désormais effectué à l'aide du nouveau logiciel national Osmose. La déclinaison du classement des cours d'eau nécessite l'aménagement de nombreux ouvrages dans les cinq ans suivant, la sensibilisation des propriétaires est en cours d'élargissement selon les orientations posées par la doctrine en 2014.

→ Prévisionnel 2015

Le travail de la MISEN sur la mise en place d'une gestion volumétrique des prélèvements agricoles sera poursuivi en lien avec la chambre d'agriculture et les agences. La définition des zones humides sera progressivement précisée.

Guichet unique de l'eau

Le guichet unique de l'eau est géré par la DDT. Il a pour mission de recevoir tous les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau qui sont ensuite instruits par le service territorialement compétent. Il s'agit de la DRIEE pour environ 10% des dossiers et de la DDT pour le reste. En 2014, la DDT a instruit 98 dossiers de déclaration et 8 dossiers d'autorisation ainsi qu'un renouvellement d'autorisation. Par ailleurs 3 déclarations d'intérêt général ont également été instruites. Plusieurs dossiers complexes ont nécessité des enquêtes publiques et des autorisations multiples conjointes pour permettre leur réalisation. Ils ont mobilisé à la fois la DDT (police de l'eau, défrichement, dérogation pour destruction d'espèces protégées, urbanisme pour mise en compatibilité conjointe de plans locaux d'urbanisme) et la préfecture (déclaration d'utilité publique et expropriation) pour aboutir. Ils constituent une bonne préparation, à la gestion de la future autorisation unique. Le plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères dans le département de l'Aisne a été renouvelé par arrêté du 14 juin 2014.

→ Directive Eaux résiduaires urbaines

Un suivi particulier de la dernière station en contentieux ERU a été maintenu en 2014 pour solder ce problème. La mise en eau a eu lieu mi 2014 conformément aux engagements pris. La station de la commune de Sissonne susceptible de passer en contentieux ERU a été anticipée et traitée en 2014 avec une mise en eau en fin d'année. Il reste à traiter le suivi du réseau et la gestion des boues de l'ancienne station qui ne sont pas aptes à l'épandage agricole.

→ Agrément des vidangeurs :

Les entreprises assurant la vidange des installations d'assainissement non collectif doivent être agréées par arrêtés préfectoraux ; ceux-ci sont préparés par la DDT. En 2014, 3 agréments ont été délivrés, ce qui porte à 28 le nombre d'entreprises agréées dans le département de l'Aisne au 31/12/2014.

→ Prévisionnel 2015

Plusieurs dossiers importants seront à instruire en 2015, notamment en matière d'aménagement des coteaux viticoles de la vallée de la Marne.

Le projet de reconstruction des barrages de l'Aisne dans le cadre du partenariat public privé Bameo/VNF sera validé début 2015 pour permettre le début des travaux à partir d'avril 2015.

La gestion du temps de pluie des stations d'épuration du département doit être améliorée progressivement en priorité pour les rejets dans les petits cours d'eau pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau. Plusieurs actions sont en cours sur la gestion du pluvial notamment avec la communauté d'agglomération de Sain-Quentin.

La généralisation de l'expérimentation autorisation unique pour les dossiers police de l'eau interviendra en cours d'année et nécessitera un cadrage partagé avec la DREAL.

Le plan d'épandage des boues des stations de la région Lilloise (Marquette et Wattrelos) sera à renouveler dans le courant de l'année compte tenu de l'évolution du process de traitement et de déshydratation qui réduit l'humidité du produit.

Programme d'action Nitrates, captages prioritaires Grenelle

La mise en place de procédures de protection de captages d'eau potable au titre du Grenelle de l'Environnement concerne 6 sites pour 12 captages. La définition des périmètres a abouti sur 5 sites. Suite au premier plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, validé en 2013 sur le site de Landifay, le plan d'action du site de Wiège-Faty a été préparé en 2014. La liste des captages conférence environnementale ; préparée en réunion de la mission inter-service de l'eau stratégique du 7 mai 2014 a été validée au niveau national dans le courant de l'été. Quinze nouveaux captages rejoignent ainsi la liste des captages Grenelle portant le total à 21 captages conférence environnementale.

Le programme national d'action nitrate fixé par l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2012 a été modifié par arrêté

du 23 octobre 2013. L'arrêté du préfet de région fixant le programme régional d'action nitrate a été signé le 23 juin 2014. Il instaure notamment 11 zones d'actions renforcées qui contribuent à la protection des captages d'eau potable portant le nombre total de captages sur lesquels il y a des actions de lutte contre la pollution par les nitrates et /ou les produits phytosanitaires en cours ou à mettre en œuvre d'ici 2021 à 32.

Les contrôles de fin d'année montrent que les nouvelles mesures sont connues mais pas toujours parfaitement mises en œuvre. La journée de contrôle à blanc préalable au début de la période des contrôles conditionnalité a permis de bien partager la méthode avec les représentants de la profession agricole et d'organiser la communication préalable via l'agriculteur de l'Aisne. Le taux d'anomalies relevé et leur gravité indiquent des difficultés d'appropriation des nouveaux arrêtés ministériels et régionaux bien que l'amélioration de la gestion de l'azote progresse globalement dans le département.

→ Prévisionnel 2015

Poursuivre la mise en place des plans d'action des BAC grenelle par arrêté préfectoral sur les périmètres déjà délimités. Initier ou accompagner la définition des aires de captage et des programmes d'action sur les captages conférence environnementale. Informer et sensibiliser les exploitants agricoles des zones d'action renforcées.

Milieux naturels

Sites protégés

→ Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est assez étendu dans le département avec 18 sites représentant une surface totale de plus de 35 000 ha. Le document d'objectif du site en zone de conservation spéciale (ZSC) des tourbières et coteaux de Cessières-Montbavin a été approuvé le 16 janvier 2014 portant ainsi à 13 le nombre de sites en phase d'animation.

Un document d'objectifs (DOCOB) est en fin de validation et sera prochainement approuvé par arrêté préfectoral (ZSC du « Domaine de Verdilly »).

→ Réserves naturelles nationales

Elles sont au nombre de 3 dans le département. Le plan de gestion 2013-2017 de la réserve de Vesles-et-Caumont et le plan de gestion 2013-2017 de la réserve des Marais d'Isle ont été approuvés par arrêté préfectoral le 27 mars 2014. Celui de la réserve des Landes de Versigny (2011-2015) est en cours d'application.

→ Réserves naturelles régionales

La réserve naturelle régionale des prairies humides de la ferme du Moulin Fontaine sur le territoire de la commune d'Any-Martin-Rieux a été créée par arrêté du président du conseil régional du 20 juin 2014. Un nouveau projet de réserve naturelle régionale est en cours sur le secteur du chemin des dames.

→ Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Pas de nouveau projet en 2014, un projet est en cours d'élaboration sur la commune de Belleu.

→ Prévisionnel 2015

L'objectif est de finaliser les 4 derniers DOCOB sur les sites Natura 2000 : ZSC « Massif forestier de Saint-Gobain », zone de protection spéciale (ZPS) « Forêts Picardes : massif de Saint-Gobain », ZPS « Forêt de Thiérache » et ZPS « Marais de la Souche », de poursuivre l'instruction coordonnée des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000 conduites par les services pour les dossiers qui y sont soumis, notamment dans le cadre des autorisations uniques, de solder les contrats Natura 2000 engagés sur la programmation du FEADER et de mettre en œuvre sa nouvelle programmation 2014-2020.

Forêt Chasse

→ Forêt

20 dossiers d'aides à l'investissement forestier (desserte) ont été subventionnés en 2014 dans le cadre du Plan de Développement Rural (PDR) pour un montant total de 371 090 € (130 110 € Etat, 19 443 € Région et 221 537 € FEADER).

7 dossiers ont fait l'objet d'une réception de fin de travaux.

32 analyses de Plans Simples de Gestion (PSG) avant agrément dont 8 visites sur place ont été réalisées.



17 certificats fiscaux ISF/MONICHON ont été délivrés.
9 autorisations de défrichement délivrées

→ Chasse

Fin de mandat pour les 10 lieutenants de louveterie au 31/12/2014 (durée de 5 ans). Pour 2015-2019, 13 louvetiers nommés répartis sur les 27 unités de gestion cynégétiques du département.

46 arrêtés de battues administratives pour 151 interventions par les lieutenants de louveterie (dont 197 en tirs de nuit sur le renard) au 31/12/2014.

208 autorisations de destructions individuelles d'animaux classés nuisibles.

Le plan de chasse triennal 2014-2017 pour le grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, daim, mouflon) est dans sa première année : 2800 arrêtés de plans de chasse ont été produits (nouvelles demandes, modifications et réclamations).

Le montant des dégâts de gibier indemnisés s'élève à 594 000 € pour 527 ha de cultures détruites (hors pâtures). Cette surface est en diminution par rapport à 2013 (936 ha), sachant qu'un changement réglementaire de calcul de l'indemnisation des dégâts de gibier est intervenu depuis le 01/01/2014.

77 arrêtés d'agrément de gardes particuliers et 12 arrêtés de reconnaissance des aptitudes techniques ont été produits, ainsi que 1 décision de refus d'agrément, 6 arrêtés d'agrément abrogés et 10 dossiers classés sans suite.

→ Prévisionnel 2015

Le schéma départemental de gestion cynégétique devra être renouvelé pour 2015-2021.

Aménagement foncier

Les procédures engagées par l'État arrivent progressivement à leur terme. Projet de remembrement de Sermoise et Ciry-Salsogne validé le 28 février 2014 par la commission intercommunale d'aménagement foncier : les propriétaires concernés ont été invités, du 4 septembre au 3 octobre 2014, à présenter leurs observations devant la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF). Prise en compte par la CDAF du 28 janvier 2014 d'une décision du tribunal administratif concernant un propriétaire remembré de Baulne en Brie et portant sur la forme, en plus de corrections apportées à 2 comptes pour le remembrement de Coupru et Lucy le Bocage. Publication du procès-verbal rectificatif pour le remembrement de Coupru et Lucy le Bocage le 6 août 2014. Dissolution de 4 AFR et procédures de dissolution en cours pour 15 autres. Mise en conformité des statuts pour 7 AFR (dont 4 via des statuts d'office). Élaboration en cours des prescriptions pour le remembrement de Thenelles, engagé par le Conseil général.

→ Prévisionnel 2015

Réunion de la CDAF en janvier 2015 et publication de l'arrêté de clôture pour le remembrement de Sermoise et Ciry-Salsogne. Prise en compte par la CDAF de deux jugements du tribunal administratif concernant le remembrement d'Origny Sainte Benoite et Mont d'Origny : publication des procès-verbaux rectificatifs. Poursuite de l'étude d'impact et du projet parcellaire pour le remembrement de Vézilly. Poursuite du suivi de la mise en conformité des statuts des AFR. Publication de l'arrêté préfectoral prescrivant des mesures pour le remembrement de Thenelles. Élaboration du porter à connaissance pour le remembrement de Chavonnes et Ostel, engagé par le Conseil général.

Chiffres clés

- 4 PPRN en cours de rédaction
- 29 PPRN approuvés par le Préfet
- 10 établissements classés SEVESO seuil haut
- 145 récépissés de déclaration ICPE
- 15 arrêtés d'autorisation ICPE
- 3 arrêtés d'enregistrement ICPE
- 98 récépissés de déclaration police de l'eau
- 8 arrêtés d'autorisation police de l'eau
- 3 déclarations d'intérêt général
- 6 aires d'alimentation de captages d'eau potable à protéger de la pollution au titre du Grenelle
- 177 ouvrages à gérer, aménager ou effacer pour rétablir la continuité écologique d'ici à fin 2017
- 7 barrages Grenelle effacés sur 17
- 13 DOCOB approuvés par arrêté préfectoral
- 34 contrats Natura 2000 en cours
- 20 dossiers aide forêt subventionnés

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction



Bilan 2014

Logement

→ Parc public – Territoire hors délégation

En matière de logement social, l'objectif de 185 logements assigné à l'Aisne hors territoire de délégation de compétences des aides à la pierre a été pleinement atteint avec le financement de 190 logements PLUS/PLAI, correspondant à 91 939 € de subventions. A cela, s'ajoute l'agrément de 58 logements PLS.

En matière de paiements, ce sont 388 689 € qui ont été versés aux différents organismes bailleurs au titre du paiement d'acomptes ou de solde de subventions octroyées au titre des programmations des années antérieures.

→ Parc privé (Anah) – Territoire hors délégation

La dotation 2014 a permis de respecter 100 % des objectifs qui ont été confiés à la délégation de l'Aisne. En effet, ce sont 3 556 044 euros de crédits qui ont été engagés par la délégation locale de l'Anah pour subventionner des travaux. Ces subventions

Service Habitat, Rénovation Urbaine, Construction

concernent quelque 331 logements (322 propriétaires occupants et 9 propriétaires bailleurs). Parallèlement, 218 245 euros de subventions ont été engagés pour accompagner l'ingénierie des dispositifs opérationnels (OPAH et PIG).

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », à l'instar de 2013, 286 logements ont bénéficié de l'aide de solidarité écologique, pour un montant de 978 642 €.

Cette constance résulte principalement de l'efficacité de la campagne de communication nationale, engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), sous le slogan « j'éco-rénove j'économise ».

→ AMI centres bourgs

Le 23 juin 2014, le Gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner de façon expérimentale la revitalisation des centres-bourgs, exerçant des fonctions de centralité pour des bassins de vie ruraux ou périurbains, et qui nécessitent un effort de revitalisation. Ce programme vise à limiter l'étalement urbain, à redynamiser l'offre de commerces, à créer des équipements et des services adaptés aux besoins des habitants, à relancer les activités, ou encore à rénover ou réaliser des logements dans des communes rurales de moins de 10 000 habitants. Une enveloppe de 230 millions d'euros sera dédiée sur 6 ans (notamment via le Fonds national d'aménagement du territoire et l'Anah) qui, en complément d'autres financements, permettra d'accompagner ces projets transversaux.

Parmi les 300 dossiers présentés par des communes et intercommunalités, 54 projets ont été retenus. Parmi eux, deux sont situés dans le département de l'Aisne (Bohain-en-Vermandois et Guise).

→ Gens du voyage

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été approuvé conjointement avec le conseil général, par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2012. Il prévoit la création de onze aires d'accueil totalisant 262 places et de quatre aires de grand passage pour 400 à 450 places.

Les aires d'accueil ont une vocation d'habitat et sont destinées aux gens du voyage itinérants

dont les durées de séjour sont variables. Les aires de grand passage doivent permettre d'accueillir temporairement de grands groupes pendant des durées beaucoup plus brèves (de quelques jours à plusieurs semaines maximum).

Au 31 décembre 2014, le territoire axonais était équipé de six aires d'accueil en fonction, représentant une capacité totale de 149 places. En outre, une aire de grand passage de 100 places était réalisée.

Règlementation Bâtiment Accessibilité

Les participations pour l'année 2014 aux visites effectuées par les commissions de sécurité dans les ERP ont concerné :

- 20 commissions communales,
- 265 commissions d'arrondissement (49 pour Saint-Quentin, 66 pour Vervins, 58 pour Soissons, 46 pour Château-Thierry et 46 pour Laon)
- 5 commissions départementales.

Par ailleurs 364 dossiers (362 ERP et 2 en voiries et espaces publics) ont été instruits avant leur présentation en sous-commission départementale d'accessibilité pour les personnes handicapées dont la DDT assure le secrétariat et le suivi.

Dans le même temps, 76 visites de contrôle sur site ont été effectuées pour le compte de la délégation locale de l'Anah et 59 visites de récolement ont été réalisées à la demande des centres instructeurs Droit des Sols. Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les ERP doivent être accessibles. Pour ceux qui ne le sont pas, l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) permet de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

L'Ad'Ap correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en mairie grâce à un formulaire spécifique Cerfa 13824* 03.

Rénovation urbaine

→ Programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin - quartiers Europe et du Vermandois

La convention pluriannuelle, signée le 25 janvier 2008 (arrivée à échéance en décembre 2013) représente un

coût global de travaux de 111,9 M€ ; l'ANRU intervient à hauteur de 34,3 M€ ; à ce jour, 22,10 M€ sont versés aux différents maîtres d'ouvrages.

Parmi les dernières réalisations conventionnées, 2014 a vu l'achèvement des opérations de réhabilitation et de résidentialisation de 347 logements dans le quartier Europe et le lancement, dans le quartier du Vermandois, d'un programme de réhabilitation de 63 logements.

Le plan stratégique local (PSL) visant à consolider les acquis du programme de rénovation urbaine a été engagé en début d'année.

→ Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Saint-Quentin - faubourg d'Isle

La convention a été signée le 19 décembre 2011 avec l'Etat, l'ANRU et l'Anah. L'aide globale réservée pour la Ville par l'Etat s'élève à 6,38 M€ (4 M€ de l'ANRU, 2,248 M€ de l'Anah et 134 000 € de crédits d'aides à la pierre pour le financement de 60 logements locatifs sociaux). A ce jour, sur les 4 M€ de subventions réservés par l'ANRU, 0,30 M€ ont été versés (ville).

En 2014, 2 aménagements d'espaces publics ont été engagés ; l'un est terminé (aire de stationnement) ; l'autre (élargissement de trottoir) est bien avancé.

→ Programme de rénovation urbaine de Soissons - quartiers de Presles Chevreux

La convention pluriannuelle, signée le 8 décembre 2009, représente un coût global de 67,8 M€ de travaux ; l'ANRU intervenant à hauteur de 22,09 M€ ; à ce jour, 5,17 M€ sont versés aux différents maîtres d'ouvrages. La construction de 18 logements rue « Pépin le Bref » (site associé) a débuté. Dans le quartier de Presles, les opérations de résidentialisation et de création d'un réseau de venelles ont été achevées. Dans le quartier de Chevreux, l'aménagement des terrains issus des démolitions (nouveaux tracés des voies, stationnements, espaces publics..) a bien avancé et les opérations de démolitions ont été achevées.

→ Belleu - quartier des Deux Lions à Belleu

En 2014 a été réalisée la démolition de 30 logements, le lancement et l'achèvement de 4 programmes de construction représentant un total de 42 logements et la réalisation d'espaces publics. Ce quartier a bénéficié

d'aides de l'ANRU au titre des opérations isolées (coût global des investissements : 19,83 M€ pour 3,62 M€ de subventions). A ce jour, 1,60 M€ sont versés aux différents maîtres d'ouvrages.

→ Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'ANRU a arrêté la liste des 200 quartiers dits « d'intérêt national » (ceux présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants) et identifié 55 des 200 quartiers dits « d'intérêt régional » (ceux présentant des dysfonctionnements importants) ; les 145 quartiers restants seront choisis dans le cadre de la réflexion sur les contrats de plan Etat/Région.

Dans le département de l'Aisne, le quartier « Europe » à Saint-Quentin figure dans la liste des quartiers dits « d'intérêt national » et les quartiers « cité de Vermand » à Saint-Quentin et « Vaucrises » à Château-Thierry apparaissent dans la liste des 55 quartiers préféchés dits « d'intérêt régional ».

Constructions Durables

La DDT agit en tant que conducteur d'opération dans les différentes opérations de travaux touchant les bâtiments appartenant au patrimoine de l'État. La DDT intervient comme conseil technique auprès du préfet aux côtés de France Domaine pour la partie financière et patrimoniale. Elle participe également à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement concernant le domaine des bâtiments de l'État.

L'année 2014 a été marquée par le suivi des travaux d'aménagement et de restructuration des anciens locaux de la bourse du travail au Palais de Justice à Saint-Quentin.

Parallèlement à cette opération, de nombreux travaux d'entretien et de maintenance du parc immobilier de la DDT ont été effectués en portant une attention particulière sur le volet énergétique de ces opérations. Une action sur l'efficacité énergétique a été menée tout au long de cette année et devra se poursuivre les années à venir.

Également, le bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités de la DDT a été effectué au titre de l'année 2013.

“à la
à Vélo”



PAE - Action M. Vélo



Accueil : Mur d'images



Groupe de travail qualité



APPO : Groupe de travail SCOT



Archives

Secrétariat général

Le secrétariat général de la DDT a pour mission de gérer les affaires internes d'administration générale de la Direction départementale des Territoires de l'Aisne. Sa mission porte sur la gestion de proximité des ressources humaines, de la logistique, du fonctionnement, de l'immobilier. Il planifie et assure le suivi des actions de prévention. Il apporte à la direction son appui pour l'animation du dialogue social. Il assure également l'appui au pilotage des moyens de la DDT, financiers et en effectifs, et assure le contrôle de gestion. Les missions du secrétariat général concernent la DDT dans son ensemble, qu'il s'agisse du siège situé à Laon ou des sites territoriaux de la DDT situés à Saint-Quentin, Soissons et Vervins.

Faits marquants en 2014

Ressources humaines

Dans le cadre de la réforme ADS / ex-ATESAT, un accompagnement particulier des agents a été effectué avec des entretiens individuels, des réunions d'informations collectives, et la mise en place de

formations afin de développer les compétences des agents impactés, et d'effectuer un repositionnement adapté.

L'objectif de développer les compétences des agents via le volet formation est à noter puisqu'une réelle augmentation du nombre de jours de formation a été

constatée avec un passage de 374 jours (en 2013) à 544 jours au titre de l'année 2014.

Le travail de renfort de l'encadrement des services de la DDT réalisé ces dernières années a été probant avec des résultats significatifs. En effet, le taux de vacance d'encadrement est passé de 30 % en 2012, à 12 % en 2013, pour aboutir à 6,5 % au 31 décembre 2014.

Co-financée par les services du Secrétariat Général du Gouvernement à travers le fond de modernisation des DDI, une mission d'actualisation du DUERP et de son volet risques psycho-sociaux (RPS) a été lancée en septembre 2014, et s'est achevée début février 2015. Un diagnostic a été réalisé à travers un questionnaire (récoltant un taux de participation de 70 %) ainsi que des entretiens individuels et collectifs pour déboucher sur un plan d'actions. Une évaluation des actions sera engagée en janvier 2016 à post un an.

Les élections professionnelles du 04 décembre 2014 ont clôturé cette année avec un taux de participation de 75 % au Comité Technique Local de la DDT de l'Aisne.

L'année 2015 a débuté par la mise en place des nouvelles instances consultatives. La mise en place de la RIFSEEP, qui succède à la prime de fonctions et de résultats (PFR) à compter du 1er juillet 2015, sera un enjeu fort pour l'Unité des Ressources Humaines.

Patrimoine logistique

L'année 2014 a vu de nouveau la réalisation de travaux immobiliers pour améliorer le confort des agents de la DDT, la sécurité, et la maintenance des immeubles et des installations : la réfection des équipements des sanitaires et remplacement des canalisations d'évacuation des eaux usées, la réalisation de la dernière tranche de remplacement des luminaires dans les bureaux, l'installation de détecteurs de commande éclairage dans la cage de l'escalier de service du siège de la DDT, le démoussage des abords du bâtiment de Vervins. Différents travaux de sécurisation du site mutualisé de Saint-Quentin ont aussi été réalisés.

- L'opération de modernisation des fenêtres du siège de la DDT de Laon s'est poursuivie, avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique de l'immeuble (changement de 80 fenêtres),

- Le remplacement du standard du siège de la DDT a permis une amélioration matérielle et réelle de la qualité de l'accueil téléphonique,
- Pour le site mutualisé de Saint-Quentin (avec l'UT DREAL et DIRECCTE), un comité de gestion a été instauré afin d'assurer une coordination entre les différentes administrations.
- L'affectation d'une ZOE électrique entre dans le cadre du développement d'un parc de véhicules « propres ».
- L'outil « SOS PL » a été mis en place afin de centraliser les diverses demandes de fournitures et d'intervention faites auprès de l'unité SG/ PL, et a permis de valoriser le travail des agents et d'obtenir un chiffrage des demandes (100 demandes/mois)

Prévention – Sécurité – Santé

Une formation aux gestes de premiers secours de niveau 1 a été organisée (7 agents). Cette action a permis de compléter la liste des secouristes au sein de la DDT (18 personnes à Laon et 6 à Saint Quentin) afin d'assurer une couverture proche de 1 secouriste pour 10 agents.

- Ergonomie des postes de travail : l'amélioration des postes de travail se poursuit avec l'analyse ergonomique et l'adaptation matérielle des postes en priorité pour les personnels handicapés (standard Braille) ou à pathologie (sièges morphologiques) avec l'appui du médecin du travail de l'Aisne.
- Equipements de Protection Individuelle : un effort particulier a permis de doter largement les agents dont les missions requièrent des protections spécifiques.

Divers travaux ont été suivis dont le changement du système de sécurité incendie à Laon : la nouvelle centrale incendie du bâtiment du siège est en service depuis le début de l'année 2014 afin d'assurer la sécurité des personnes dans les locaux.

Des travaux à l'UT de Saint Quentin ont été réalisés : Depuis le début de l'année 2014, les agents de la DDT partagent le bâtiment rénové avec les services de la DREAL et de la DIRECCTE. En septembre 2014, tous les agents de ce site ont été sensibilisés aux risques incendie et formés au maniement des extincteurs.

Secrétariat général

Gestion Pilotage interne de la DDT

- Un plan d'administration exemplaire (PAE) de la DDT initié en 2012, avait été réalisé en 2013 pour promouvoir des comportements éco-responsables et pour mettre en œuvre des démarches exemplaires et durables en matière de responsabilité sociale de l'Etat et d'utilisation mesurée des ressources pour réduire et mieux maîtriser notre impact sur l'environnement. Un diagnostic de ce PAE a pu être réalisé avec l'opportunité de faire appel au fonds de modernisation des DDI et l'aide d'un cabinet extérieur. Un groupe de travail PAE composé de 8 pilotes provenant de différents services (Secrétariat Général, Environnement, EAT et SHRUC) a créé ou réactualisé 13 fiches actions incorporant un volet communication pour le nouveau PAE 2015-2018. Le pilotage du groupe PAE et un bilan annuel seront suivis par l'unité GPI. Un plan de communication a été arrêté et sera mis en œuvre dès 2015 avec l'organisation d'événements autour de cette thématique.

En 2014, une action au titre du PAE a été conduite par M.Vélo, la reprise du guidon « au boulot à vélo » pour les agents de la DDT. Cette journée a permis de rappeler les bienfaits du vélo (économique et écologique) pour les déplacements domicile-travail.

- La démarche « archives » engagée depuis 3 ans a permis en 2014, avec l'aide de vacataires, de verser aux archives départementales 50 ml du centre de château Thierry et d'éliminer 182,9 ml du Secrétariat Général, 35,5 ml de Château Thierry, 4,2 ml de SRTER, et 13,50 ml de l'agriculture. La démarche se poursuivra en 2015.
- La démarche « qualité » a démarré par la création d'un

groupe de travail « qualité » en 2013 et la désignation de « référents qualité » en 2014. Un recensement des démarches existantes a été réalisé et la cartographie des processus validée. Les fiches de processus sont en cours de rédaction pour être finalisées en 2015.

Une démarche APPO (Programme d'Amélioration Participative des Processus Opérationnels) a été lancée en novembre 2014 sous le pilotage de GPI, sur deux thématiques : PLU et SCOT. Des ateliers sont constitués et animés par un prestataire « le bureau Accenture » et se poursuivra jusqu'à mars 2015 pour aboutir à un plan d'actions.

Un travail sur l'amélioration de l'accueil du rez-de-chaussée de la DDT a été réalisé en 2014 : nouvelle signalétique : mur d'images avec l'organigramme et installation de totem pour l'orientation des usagers. En 2015, une étude est en cours pour améliorer le confort et la sécurité des agents d'accueil.

Contrôle de gestion

L'utilisation du module « nouvelle communication » de Chorus avec le C.P.C.M s'est renforcé et le déploiement de Chorus factures qui permet aux fournisseurs de déposer de façon dématérialisée leur facture sur un portail dédié a été réalisé. En 2015, Chorus déplacement Temporaire (Chorus DT) sera généralisé au sein de l'ensemble des services de la DDT. S'agissant du contrôle interne comptable, la cartographie des risques, le plan d'actions et le plan de contrôle ont été réalisés. En 2015, le plan de contrôle sera à mettre en œuvre. Pour le contrôle de gestion, les tableaux de suivi des activités Salsa/visioM mis en place ont été affinés et consolidés.

Chiffres clés en 2014

Gestion des ressources humaines

Effectifs au 31/12/2013 (agents physiques) → **216**

Répartition par catégorie d'agents

A+/A → **33** B → **106** C → **77**

Mouvements de personnel

Arrivées → **10** Départs → **21** Promotions → **15**

Formation

Nombre moyen de jours de formation par agent → **2,26**

Jours de formation → **544**

Social

Nombre d'entretien menés par l'assistante sociale → **109**



Expertise & Appui Technique

La mission d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), mise en œuvre par les DDT, fournissait aux collectivités, sous condition de population et de potentiel fiscal, des prestations d'ingénierie pour un coût très modeste dans les domaines de la voirie, de l'aménagement ou de l'habitat. L'article 123 de la loi de finances pour 2014 a mis fin à la possibilité de conclure de nouvelles conventions.

Dans l'Aisne, les conventions triennales qui s'achevaient fin 2012 n'ont pas été renouvelées en 2013, par anticipation de ces mesures énoncées à plusieurs reprises.

Afin de maintenir une continuité de service, en 2013 la DDT a cependant continué de répondre

aux communes qui la sollicitaient pour les études préliminaires pour les travaux d'entretien de la voirie communale en vue du financement en 2014 par le fonds départemental de solidarité pour les travaux de voirie, pour la mise à jour des tableaux de classement des voies communales et l'analyse individuelle des immeubles susceptibles d'être frappés d'alignement.

Bilan des interventions en 2014

En 2014, à la fois du fait du ralentissement du marché et de l'annonce de cette mesure, le nombre de sollicitations auprès de la DDT est tombé de plus de 1400 à 1090. La DDT a recensé les documents dont elle disposait jusqu'à présent pour ces missions. Tout en aidant également en 2014 les communes à appréhender les méthodes et l'organisation à mettre en place pour l'exercice de ces responsabilités. La documentation complète a été versée aux archives départementales début 2015.

Les perspectives pour 2015

Préfiguration d'un nouveau Conseil aux territoires dans l'Aisne

La décision d'instituer un « nouveau conseil aux territoires » est l'affirmation de la volonté d'apporter un appui aux territoires, cohérents avec les politiques prioritaires de l'État dans les territoires, tout en tenant compte des évolutions institutionnelles et administratives – suppression de l'ingénierie publique concurrentielle effectuée par les services de l'État, poursuite de la décentralisation, généralisation et renforcement de l'intercommunalité. Le nouveau conseil au territoire répond enfin à une exigence de réaffectation des moyens déployés par l'État sur la mise en œuvre de ses politiques prioritaires.

1. Mise en accessibilité de la voirie

La politique publique prioritaire qui semble devoir nécessiter un appui transversal de la part de la DDT, dans la continuité de ce qu'elle réalisait dans le cadre de l'ATESAT et des missions qu'elle exerce dans le cadre des commissions d'accessibilité, est l'accessibilité des espaces publics. L'obligation légale d'élaborer un PAVE a été supprimée pour les 610 communes de moins de 500 habitants, tout en maintenant l'obligation de disposer des espaces publics de voirie accessibles. Seules 50 communes sur les 816 sont dotées d'un PAVE. Le niveau des intercommunalités semble adapté à la détection des besoins des territoires.

2. Les services publics locaux

a) L'Aisne compte au 01/01/2014 : 400 services publics locaux de distribution d'eau potable ou d'assainissement de ce type répartis de la manière suivante :

Services locaux	Nombre de services
Distribution d'eau potable	227
Assainissement collectif	90
Assainissement non collectif	83

Afin de répondre à une forte demande sociale de transparence sur la gestion des services publics et la convention d'Aarhus, la Loi (LEMA) du 30 décembre 2006 a confié à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) le soin de mettre en place un observatoire des services publics d'eau et d'assainissement : le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA). Dans l'Aisne, le taux de renseignement spontané par les collectivités est minime. Une politique d'animation ou de conseil doit être menée pour permettre aux nouveaux élus d'appréhender la situation locale.

b) Par ailleurs, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions.

Chaque organisme de distribution d'électricité et de gaz transmet à chacune des autorités concédantes précitées un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux prévue au 1° du II de l'article 13 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Sur la base de ce compte rendu, les autorités organisatrices établissent un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution. Ce programme prévisionnel, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux, est élaboré à l'occasion d'une conférence

départementale réunie **sous l'égide du préfet et transmis à chacune des autorités concédantes.**

L'année 2014 a été celle du renouvellement de la liste des communes pouvant bénéficier des subventions du fonds d'aide au financement des investissements d'électrification rurale.

3. Le patrimoine bâti des collectivités.

Le patrimoine bâti des collectivités appelle une gestion de nature patrimoniale destinée à conserver dans le meilleur état les installations, à rechercher des mutualisations et à minimiser les dépenses d'énergie. La base permanente des équipements dans son édition 2012 fournit ainsi ce recensement par type d'équipements.

Type d'équipements	Nombre de communes	Nombre d'unités
Agence postale communale	68	68
École maternelle	80	101
Classe maternelle de (RPI)	25	25
École élémentaire	249	299
Classe élémentaire de (RPI)	157	158
Plateau extérieur ou salle multisports	196	255
Salle de terrains de petits jeux	126	141
Salle de combat	37	41
Salle ou terrain spécialisé	37	40
Salle non spécialisé	209	223
Cinéma	13	15
Théâtre	6	6
Information touristique	27	31
Total Bâtiments		1403

Auquel il convient d'ajouter 816 mairies et 28 sièges d'EPCI.

La DDT, dans le prolongement de ce qu'elle effectue pour le patrimoine immobilier de l'Etat aux côtés des services de la préfecture et de France Domaine :

- conseillera les collectivités sur les modalités d'élaboration d'une stratégie patrimoniale,
- participera à réseau de partenaires réceptifs à cette problématique : collectivités elles-mêmes, ADEME, FRB, Opérateurs de patrimoine visant à identifier les bonnes pratiques, et de capitaliser les expériences démonstratives.





**Direction Départementale
des Territoires de l'Aisne**

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex